



*Programme national
des concours de l'élevage
des Chevaux Barbe et Arabe-barbe 2016*

I/ CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS

4

II/ REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS

6

III/ REGLES DE CONDUITE DES CONCOURS D'ELEVAGE

9

IV /CONDITIONS PARTICULIERES

12



I/ CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS



I-CALENDRIER DES CONCOURS DES CHEVAUX BARBE

A/ Régionaux :

Dates	Villes	Lieu D'organisation
Mardi 6 Septembre 2016	MEKNES	HN DE MEKNES
Jeudi 8 Septembre 2016	BOUZNIKA	HN DE BOUZNIKA
Jeudi 15 septembre 2016	MARRAKECH	SOUK SAADA DE MARRAKECH

NB/ Clôture des engagements le vendredi 29 juillet 2016 et aucune inscription ne sera autorisée après cette date

B/ National :

Le concours aura lieu au siège du Haras National de Bouznika le jeudi 29 septembre 2016

C/ International :

Seront qualifiés au concours international du cheval Barbe qui se déroulera le samedi 15 octobre 2016 au Salon du Cheval d'El Jadida :

- Les lauréats du championnat National des chevaux Barbe en 2016.
- Les champions et vices champions du championnat National des chevaux Barbe en 2015

II- CALENDRIER DES CONCOURS DES CHEVAUX ARABE-BARBE

Le déroulement de ces concours se fera selon le calendrier suivant :

A/Régionaux :

Dates	Villes	Lieu D'organisation
Mardi 12 Juillet 2016	JERADA	CPEE D'AIN BNI MATHAR
Jeudi 14 Juillet 2016	OIJDA	HIPPODROME D'OIJDA
Samedi 16 Juillet 2016	GUERCIF	CPEE DE GUERCIF
Lundi 18 Juillet 2016	MISSOUR	CPEE DE MISSOUR
Mardi 19 Juillet 2016	IFRANE	ESPACE AIN VITEL
Jeudi 21 Juillet 2016	FES	ESPACE TBOURIDA DE DOUYAT
Mardi 26 juillet 2016	KHENIFRA	ESPACE SERVICE D'ELEVAGE
Jeudi 28 Juillet 2016	MEKNES	HN DE MEKNES
Dimanche 31 juillet 2016	KHEMISSET	HIPPODROME DE KHEMISSET
Mardi 2 Août 2016	BOUZNIKA	ESPACE TBOURIDA DE BOUZNIKA
Jeudi 4 Août 2016	EL JADIDA	ESPACE TBOURIDA MY ABDELLAH
Samedi 27 Août 2016	SAFI	CPEE DE SEBT GZOULA
Mardi 30 Août 2016	AGADIR	CLUB EQUESTRE BENSARGAOU
Jeudi 1 septembre 2016	MARRAKECH	ESPACE FESTIVITE CHEMAIA
Samedi 3 septembre 2016	BENI MELLAL	ESPACE FESTIVITE CENTRE VILLE

NB/ Clôture des engagements le vendredi 1 juillet 2016 et aucune inscription ne sera autorisée après cette date.

B/Inter régionaux :

Dates	Villes	Lieu D'organisation
Samedi 17 septembre 2016	zone sud à MARRAKECH	HN DE MARRAKECH
Mercredi 21 septembre 2016	zone nord à MEKNES	HN DE MEKNES

C/ National :

Le concours aura lieu au Salon du Cheval d'EL JADIDA le vendredi 14 octobre 2016

II/ REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS

Conditions d'engagements

Ces concours sont ouverts aux chevaux enregistrés aux stud-books nationaux de race, à la fermeture des dates des inscriptions. Les Concours ne seront ouverts qu'aux Chevaux appartenant aux éleveurs dont l'élevage ou lieu de détention relève de la circonscription hippique du haras concerné, et correctement vaccinés contre la grippe équine (voir le protocole de vaccination page 14).

A l'engagement joindre :

- Formulaire d'engagement des chevaux (1 par cheval et par concours),
- Photocopie du document d'accompagnement y compris la partie vaccination.
- Certificat de saillie pour les poulinières
- Photocopie de la CIN du propriétaire
- RIB (obligatoire au nom du propriétaire)
- La carte d'immatriculation doit être au nom de l'exposant.

Qualification

Epreuve des poulinières

Les concours sont ouverts aux juments de race :

- Les juments suitées d'un produit inscriptible au livre généalogique de la race concernée par le concours, et ayant été saillies dans l'année par un étalon assurant une telle qualification au produit à naître. Si le produit est mort ou blessé le jour du concours, elle sera classée et primée seule dans la catégorie des non suitées après présentation d'un certificat vétérinaire de décès (décès ayant eu lieu après la clôture des inscriptions). L'éleveur est tenu d'en informer l'organisateur le jour du décès du poulain sous peine d'être exclue de la compétition.
- Les juments non suitées ayant été saillies dans l'année par un étalon qualifiant le produit à naître pour être inscrit au livre généalogique de la race.

Epreuve des étalons approuvés.

Ils doivent être inscrits au stud Book de la race concernée par le concours, et avoir saillie au moins 5 juments l'année en cours.

Restriction d'inscription

Les chevaux hongres ou ayant couru l'année encours ne sont pas autorisés à y participer.

Un même cheval ne peut participer qu'à un seul concours régional. Les Programmes, dans chaque région, sont établis de telle sorte que chaque sujet qualifié ait accès à un concours régional.

Les chevaux ayant participé aux 4 éditions précédentes sans être classés, n'ont pas le droit de concourir.

Déroulement des épreuves

Les chevaux candidats doivent participer au défilé autour du ring du concours devant le jury. Une présentation en main de chaque cheval permettra de juger le modèle et les aplombs. Elle s'effectuera d'abord à l'arrêt à 4 ou 5 m devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur coté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu. Puis au pas sous forme d'un aller et retour en ligne droite, le cheval tenu du côté gauche. Il s'agit pour le jury d'apprécier en particulier la qualité des aplombs et les critères de la race. Les chevaux sont présentés en main à l'arrêt, au pas et au trot.

L'examen comprend :

- a) le type : impression d'ensemble sur les caractères de la race (Cadre, esthétique)
- b) le modèle Ligne de Dessus : Tête, Encolure, Garrot, Dos, Rein, croupe bassin
- c) les membres ou aplombs
Aplombs des antérieurs : face et profil
Aplombs des postérieurs : Face et profil
- d) Mouvements : Appréciation des allures du cheval au pas et au trot ; souplesse, amplitude, régularité, foulée, cadence, aplombs en marche.

Système de jugement

Les appréciations données pour chaque partie du cheval jugée seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi la note globale sera la moyenne des notes partielles des juges. Le score final du cheval résultera de l'addition des notes (Type + Modèle + Membre + Mouvement).

1- Le jugement est collégial avec des notes de classement. 4 critères (type, du modèle, des membres ou aplombs, des mouvements) sur 20 points . Les demi-points sont admis
2- Jugement collégial avec une grille de jugement (table de pointage : évaluation de la morphologie et des allures du cheval): Les juges sont appelé à classer les concurrents selon la nouvelle grille (catégorisation des chevaux)

- Catégorie A : chevaux élites
- Catégorie B : chevaux avec potentiel de sélection
- Catégorie C : chevaux non améliorateur de races

3- Le jugement est individuel avec des notes sur 4 critères (type, modèle, des membres ou aplombs, les mouvements) sur 20 points. Les demi-points sont admis.

Qualification aux championnats

Sont qualifiés à participer au championnat selon le type de concours, soit :

- 1- les premiers et seconds de chaque classe
 - 2- les premiers, seconds et troisième de chaque classe.
- Championnats juniors mâles : classes de 2 et 3 ans
Championnats juniors femelles : classes de 2 et 3 ans
Championnat seniors mâles : classes de 4 ans et plus
Championnats séniors femelles : classes de 4 ans et plus.



Jugement des championnats

Les juges jugeront individuellement les chevaux qualifiés au championnat en choisissant leur champion, vice-champion et leur champion réserve.

Championnat national des juniors femelles :

- La Championne est choisie parmi les pouliches de 2 et de 3 ans classées 1^{ère}.
- La Vice-Championne est choisie parmi le reste des pouliches
- La championne réserve est choisie parmi le reste des pouliches.

Championnat national des seniors femelles :

- La Championne est choisie parmi les poulinières classées premières des différentes classes d'âge.
- La Vice-Championne est choisie parmi le reste des juments.
- La championne réserve est choisie parmi le reste des juments

Championnat national des juniors mâles :

- Le Champion est choisi parmi les poulains de 2 et de 3 ans classés premiers.
- Le Vice-Champion est choisi parmi le reste des poulains.
- Le champion réserve est choisi parmi le reste des poulains.

Championnat national des seniors mâles :

- Le Champion est choisi parmi les mâles classés 1^{er}.
- Le Vice-Champion est choisi parmi le reste des mâles.
- Le champion réserve est choisi parmi le reste des étalons approuvés

Un juge disciplinaire de préférence le chef de commission traitera le choix des juges selon le règlement des championnats

Règle en cas d'ex-aequo

En cas d'ex-æquo dans les classes qualificatives :

C'est la note de type (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note modèle (avec 2 décimales après la virgule). Si cela est nécessaire, un juge, choisi par vote, désignera le numéro de cheval de sa préférence.

En cas d'ex-æquo au championnat :

La meilleure place sera donnée au cheval ayant obtenu le total le plus élevé dans les classes qualificatives. Si l'ex-æquo subsiste le règlement en cas d'ex-æquo établi pour les classes qualificatives sera appliqué.

Jury

Il est composé d'au moins 3 personnes.

Commission disciplinaire

Composée d'un minimum de 3 membres, dont un vétérinaire. Un membre, choisi parmi la liste disciplinaire SOREC, est nommé « chef de commission ».

Contrôle de notation

Une personne sera nommée responsable de la manipulation correcte des notes et l'annonce des points donnés par chaque juge.

Dotation

Les dotations seront réglées selon les barèmes spécifiques à chaque race et à chaque catégorie du concours.

Discipline

Tout manquement à la courtoisie ou désobéissance envers les officiels dont ferait preuve, le propriétaire, le présentateur, le palefrenier, ou n'importe qu'elle personne associée à ceux qui participent au concours, entraînera la disqualification du cheval, qui ne sera pas jugé. L'organisation se réserve le droit d'écarter du concours un cheval, ou personne associée sans fournir compensation ou dédommagements.

Indemnité et non responsabilité

La SOREC ne sera pas tenue responsable des pertes, dommages ou blessure survenant à l'un des chevaux présentés ou tout autre article de tout genre. Tous les chevaux seront sous le contrôle et la direction du Comité du Concours mais au risque du propriétaire seulement, qui sera responsable de toute perte, dommage ou blessure de toute personne, animaux ou biens causé par lui, ses employés ou tout animal lui appartenant ou présenté par lui. LA SOUMISSION D'UN ENGAGEMENT SIGNÉ AUX HARAS NATIONAUX CONSTITUERA L'ACCEPTATION PAR CHAQUE PERSONNE DU PRÉSENT TEXTE.

III/ REGLES DE CONDUITE DES CONCOURS D'ELEVAGE

Engagement de participation

R1. En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les éleveurs s'engagent à respecter et à faire respecter, sans aucune réserve, par les personnes qui les accompagnent, la “Règle de conduite des Concours d'élevage”.

Ils se soumettront à la juridiction de la Commission Disciplinaire (CD), de la Commission Nationale Disciplinaire (CND).

Les organisateurs n'ont pas le droit d'introduire des règles qui sont en contradiction avec le “Règlement des Concours d'élevage” de la SOREC.

La personne qui a signé le formulaire d'engagement sera considérée comme la personne responsable du cheval en question.

R2. Les chevaux devront se présenter au concours avec un document d'accompagnement contenant l'ensemble de ses vaccinations.

R3. Les chevaux qui ont concourus dans un concours régional ne peuvent pas participer ou être engagés pour un autre concours régional dans la même année même en cas de changement de propriété.

Organisation du concours

R4. L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser une inscription, en motivant par écrit sa décision.

R5. La SOREC publiera un catalogue du concours. Le nom de chaque cheval doit apparaître dans le catalogue, tout comme les noms du père, de la mère, (et du grand-père maternel si possible), la date de naissance, la robe, et les noms des naisseurs et des propriétaires. Si le nom d'un cheval ne figure pas dans le catalogue, sa participation au concours ne sera autorisée que si l'exposant n'est pas responsable de cette omission ; la décision à ce sujet reviendra à la Commission Disciplinaire.

Le catalogue contiendra par ailleurs :

- Le Règlement de conduite des concours de l'élevage,
- Le système de jugement utilisé, les règles applicables en cas d'ex-æquo et le règlement des championnats.

R 6. vide

R 7. a) L'identité des chevaux, leurs pedigrees, leurs performances antérieures ou leurs propriétaires ne doit être annoncée pendant le jugement. Ces informations peuvent être annoncées une fois le cheval est jugé et noté .

b) Les organisateurs ne doivent pas publier de détails concernant les éleveurs ou leurs chevaux avant que le catalogue ne soit publié. Les catalogues ne seront distribués que le jour précédant le concours.

R 8. Les membres de l'équipe organisatrice du concours ne pourront en aucun cas exercer les fonctions de juges.

R 9. L'organisateur du concours devra assurer une rotation adéquate des juges ou prévoir 2 ateliers de jugement en fonction du nombre de chevaux inscrit.

R 10. Les juges invités à juger lors des concours s'engagent à faire preuve dans, leur jugement, de la plus grande honnêteté et intégrité et à exercer leur fonction en gardant à l'esprit le bien-être des chevaux.

R 11. Les juges ne doivent pas consulter le catalogue du concours ni avant, ni durant le concours dans lequel ils officient.

R 12. a) Les juges désignés pour un concours devront s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.

b) Les éleveurs devront faire état, dans le formulaire d'inscription, des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.

R 13. Il y a conflit d'intérêt réel ou présumé lorsque l'un des chevaux jugés :

- A été vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- Appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge
- A été élevé par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille ou a travaillé,
- A été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,

En cas de doute, la décision de la Commission Disciplinaire fera foi.

R 14. Sur la piste (ring de présentation), toute communication entre juges et exposants avant la remise des prix ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire du chef de piste.

R 15. Les juges pourront refuser d'attribuer un prix ou un titre ou un classement s'ils estiment que le concurrent ne mérite pas le prix ou le titre en question. Leurs décision est sans recours.

Présentation en main

R 16. Toute personne adulte présentant un cheval doit être convenablement vêtue. Est admis tout vêtement qui est d'usage dans la région d'origine de la personne en question. Les vêtements portés par les présentateurs des chevaux ne sont pourvus d'aucune marque distinctive qui pourrait donner des renseignements concernant le cheval présenté.

R 17. Les juges pourront refuser de juger un cheval présentant un comportement dangereux et lui demander de se retirer par l'intermédiaire du chef de piste.

R 18. Les juges peuvent demander au présentateur d'un cheval, par l'intermédiaire du chef de piste, de lui ouvrir la bouche ou de lui lever un pied pour l'inspecter.

R 19. Les concurrents seront jugés à l'arrêt, au pas et au trot. Les présentateurs qui ne respectent pas les instructions du chef de piste à ce sujet pourront recevoir des avertissements de la part du panel des juges ou du chef de piste.

R 20. a) Les chevaux devront être présentés au paddock au plus tard 15 minutes avant le début de leur classe.

b) Les concurrents qui se présentent trop tard pour participer au défilé autour du ring seront exclus de leur classe.

R 21. Les étalons et les poulains âgés de trois ans et plus doivent être présentés avec un bridon et un mors convenables qui sont à la fois sûrs et confortables pour le cheval. Tous les bridons de présentation sans mors doivent également être sûrs et confortables pour le cheval.

R 22. a) Un cheval qui s'échappe du ring de présentation fera l'objet d'une pénalité à la discrétion de la Commission Disciplinaire.

b) En cas de récidive, le cheval sera disqualifié.

Bien être

R 23. Lorsque le cheval boite, les juges peuvent juger et classer le cheval en question ou le renvoyer. Si la boiterie est accompagnée de douleur, le cheval pourra être disqualifié par les juges.

la commission disciplinaire peut retirer du concours tout cheval présentant des signes de stress évident (sudation, tremblement, abatement...) , tout cheval ayant un comportement violent pouvant provoqué des incidents

R 24. Il est interdit de changer la couleur naturelle de la peau, des poils ou des sabots.

Il est permis d'utiliser de l'huile pour sabots, de la vaseline ou de l'huile et de la craie sur les jambes blanches.

R 25. Dans toute l'enceinte du concours et dans les écuries, l'utilisation excessive de la cravache, l'affliction de douleurs par tout autre moyen est interdite en permanence. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'exposant dont le cheval est sous sa responsabilité. Le cheval ayant subi ces mauvais traitements peut être disqualifié à la discrétion du comité disciplinaire, du chef de piste ou du panel des juges.

Sanctions

R 26. Avertissements verbaux: Les membres des CD, le chef de piste, ou les responsables du concours pourront émettre des avertissements verbaux.

Un deuxième avertissement sera notifié et des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'exposant ayant fait l'infraction

R 27. Les chevaux présentant des signes de maladie ne peuvent pas participer à un concours, selon la décision du vétérinaire de la CD. Si le vétérinaire du CD diagnostique les symptômes d'une maladie contagieuse, le cheval en question doit être mis en quarantaine immédiatement et ne pourra pas participer au concours.

R 28. Les règles en matière de vaccinations pour les concours requièrent des rappels à intervalles de 12 mois après le premier rappel de la primovaccination

R 29. Tout exposant doit avertir la commission disciplinaire de Tout traitement médical de son cheval par le vétérinaire du concours. Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire du concours.

R 30. Tout cheval peut être testé par la commission disciplinaire, ou à la demande des juges, si elle estime que le cheval en question a peut être reçu de manière intentionnelle ou non des substances qui peuvent modifier les performances, le comportement et les allures du cheval.

R 31. Si un cheval placé en premier dans sa classe qualificative n'est pas en mesure de prendre part au Championnat, le cheval qui a terminé deuxième dans la classe ira de l'avant et doit être jugés avec les autres chevaux placé en premier.

Si un cheval placé premier doit être envoyé hors du ring par les juges pour une raison quelconque, il sera réputé avoir pris part au championnat et, par conséquent, le deuxième cheval placé ne sera pas jugé avec les autres premiers chevaux placés.

R 32. Tous les chevaux qui se qualifient pour leurs championnats respectifs doivent prendre part au championnat.

A moins qu'un certificat du vétérinaire soit présenté, le défaut de ne pas participer à la présentation disqualifiera le cheval du concours, avec suppression de la note et de classement et le cheval est disqualifié de concourir pour la période d'un an à compter de la date du concours.

Dans le cas d'une disqualification, les chevaux placés derrière le cheval disqualifié monteront une place dans la classe, mais n'ont pas le droit d'entrer dans le Championnat.

R 33. La vaccination contre la grippe équine s'entend pour tous les chevaux engagés dans un concours.

a) Tous les chevaux doivent avoir reçu une primo vaccination sous forme de deux injections espacées de 21 à 30 jours maximum.

b) Ensuite une troisième injection, appelée premier rappel de vaccination, doit être administrée au plus tard 6 mois suivant la seconde injection de la primo vaccination ; un intervalle de vaccination plus court est autorisé.

- c) Les rappels de vaccination doivent être administrés tous les 12 mois c'est-à-dire dans les 365 jours suivants la dernière injection.
- d) Aucune injection ne doit être réalisée dans les 7 jours précédant la date d'arrivée sur le site du concours.
- e) Voie d'administration : le vaccin doit être administré selon les instructions du laboratoire. Il est interdit de changer le mode d'administration entre la première et la seconde injection de la primo vaccination.
- f) Les vaccins doivent être réalisés par un médecin vétérinaire. Les détails du vaccin, numéro de série, date et voie d'administration, doivent être enregistrés dans le document, avec la signature et le tampon du médecin vétérinaire ayant procédé à la vaccination.
- g) L'ajout des détails de vaccination dans un nouveau document ou un duplicata : si l'historique de vaccination d'un cheval est très long, le vétérinaire pourra établir le constat suivant : L'historique de vaccination de ce cheval est correct en date du... (Ajouter la date de la dernière injection). Avec la signature et le tampon du médecin vétérinaire.
- Tout cheval qui n'est pas correctement vacciné est écarté du lieu des concours.

Réclamations

R 34. Tout propriétaire d'un cheval inscrit au concours pourra déposer une réclamation concernant une prétendue violation « des règles de la conduite des concours » de la SOREC, qui doit être réalisée par écrit dans l'heure suivant la violation du règlement et contre signée par 2 témoins. Une caution de 1000 DH, sera déposée auprès du CD et pourra être retenue et confisquée en faveur de la SOREC, si la réclamation est considérée non fondée à la discrétion du CD. Le chef de la commission disciplinaire devra faire son investigation concernant cette prétendue infraction et en faire un rapport qui sera transmis à la SOREC pour traitement.

IV /CONDITIONS PARTICULIERES

Concours de chevaux Barbe

Concours Régional d'élevage des chevaux Barbe



Conditions d'engagements

Ce concours est ouvert aux chevaux enregistrés au stud-book national du cheval Barbe, à la fermeture des dates des inscriptions. Les inscriptions des chevaux seront réparties selon leurs lieux d'élevage comme suit :

Lieu de Concours			
	MEKNES	MARRAKECH	BOUZNIKA
Lieu d'élevage	OUJDA	AGADIR	BOUZNIKA
	FES	MARRAKECH	EL JADIDA
	KHENIFRA	BENI MELLAL	SETTAT
	KHEMISSSET	SAFI	CASABLANCA
	MEKNES	CHICHAOUA	RABAT
	GUERCIF	YOUSOUFIA	SALE
	TAZA	KALAA SERAGHNA	TEMARA
	TAOUNATE	BENGRIR	KENITRA
	MISSOUR	KHOURIBGA	BEN SLIMANE

Classes

MARRAKECH	BOUZNIKA	MARRAKECH	BOUZNIKA
Classe 1	Poulinières suitées de 4 à 8 ans	Classe 7	Poulains de 3 ans
Classe 2	Poulinières suitées de 9 ans et plus	Classe 8	Pouliches de 3 ans
Classe 3	Poulinières non suitées de 4 à 8 ans	Classe 9	Poulains de 2 ans
Classe 4	Poulinières non suitées de 9 ans et +	Classe 10	Pouliches de 2 ans
Classe 5	Chevaux mâles de 4 ans à 8 ans	Classe 11	Yearlings Mâles
Classe 6	Chevaux mâles de 9 ans et plus	Classe 12	Yearlings Femelles

Système de jugement

Le jugement est collégial avec des notes de classement. 4 critères (note du type, du modèle, des membres ou aplombs, des mouvements) sur 20 points. Les demi-points sont admis

Dotations

Les dotations seront réglées selon le barème suivant :

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1er prix	18.000	18.000	15.000	15.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
2ème prix	16.000	16.000	13.000	13.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
3ème prix	14.000	14.000	11.000	11.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000
4ème prix	12.000	12.000	10.000	10.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
5ème prix	11.000	11.000	9.000	9.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
6ème prix	10.000	10.000	8.000	8.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
7ème prix	9.000	9.000	7.000	7.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
8ème prix	8.000	8.000	6.000	6.000	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
9ème prix	7.000	7.000	5.000	5.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
10ème prix	6.000	6.000	4.000	4.000	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500

Indemnités de participation :

Les chevaux non classés recevront une indemnité de participation calculée selon leurs lieux d'élevage, comme suit :

Concours Meknès		Concours Marrakech		Concours Bouznika	
Lieu d'élevage	Montant	Lieu d'élevage	Montant	Lieu d'élevage	Montant
OUJDA	4.000	AGADIR	4.000	EL JADIDA	2.500
GUERCIF	3.000	SAFI	3.000	SETTAT	2.500
TAZA	3.000	BENI MELLAL	3.000	KENITRA	2.500
TAOUNATE	2.500	CHICHAOUA	2.500	CASABLANCA	2.000
FES	2.500	YOUSOFIA	2.500	SALE	2.000
KHENIFRA	2.500	BENGUERIR	2.500	RABAT	2.000
KHEMISSSET	2.500	KELAA DES SRAGHNA	2.500	BENSLIMANE	2.000
MEKNES	1.500	MARRAKECH	1.500	BOUZNIKA	1.500

A noter que Seuls les chevaux disqualifiés pour boiterie ou blessure le jour du concours peuvent bénéficier de cette indemnité.

Jury

Le jury doit être composé d'un minimum de trois juges. Les juges sont choisis parmi la liste des juges nationaux, et juges OMCB. Les Juges Stagiaires sont admis.

Comité disciplinaire

Le jury doit être composé d'un minimum de 3 juges disciplinaires dont un vétérinaire. Les juges sont choisis parmi la liste disciplinaire SOREC . Un membre est nommé « chef de commission ».

Championnat National d'élevage des chevaux Barbe

Conditions d'engagements

Ouvert aux chevaux classés 1er et 2ème dans une classe qualificative d'un concours régional de l'année en cours ; et ayant obtenu une note du type supérieure ou égale à 16.

Restriction d'inscription

Les poulains et pouliches d'un an ne peuvent participer au Championnat national.

Classes qualificatives

Classe 1 : Poulinières suitées de 4 à 8 ans	Classe 6 : Chevaux mâles de 9 ans et plus
Classe 2 : Poulinières suitées de 9 ans et plus	Classe 7 : Poulains de 3 ans
Classe 3 : Poulinières non suitées de 4 à 8 ans	Classe 8 : Pouliches de 3 ans
Classe 4 : Poulinières non suitées de 9 ans et plus	Classe 9 : Poulains de 2 ans
Classe 5 : Chevaux mâles de 4 ans à 8 ans	Classe 10 : Pouliches de 2 ans

Jury

Le jury doit être composé d'un minimum de cinq juges. Les juges sont choisis parmi la liste des juges nationaux « A » et juges OMCB. Les Juges Stagiaires sont admis.

Comité disciplinaire

Le jury doit être composé d'un minimum de 3 juges disciplinaires dont un vétérinaire. Les juges sont choisis parmi la liste Disciplinaire SOREC. Un membre est nommé « chef de commission ».

Qualification

Sont qualifiés à participer au championnat, les premiers et seconds de chaque classe.

Champions juniors mâles : classes de 2 et 3 ans

Championnats juniors femelle : classes de 2 et 3 ans

Championnat seniors mâles : classes de 4 ans et plus

Championnats séniors femelles : classes de 4 ans et plus.

Les juges jugeront individuellement les chevaux qualifiés au championnat en choisissant leur champion, vice champion et leur champion réserve.

BEST IN SHOW MALE : Choisi entre les deux champions mâles junior et senior.

BEST IN SHOW FEMELLE : Choisie entre les deux championnes femelles junior et senior.



Trophées

Des trophées de mérite seront remis aux chevaux choisis champions et vice-champions, et de réserve.

Contrôle des médicaments

Tout cheval engagé dans les classes qualificatives comme dans les Championnats peut être sujet à un prélèvement de sang et/ou d'urine en vue d'un contrôle anti-dopage.

Les tests seront traités au niveau du laboratoire de contrôle anti dopage de l'IAV Hassan II. Les résultats des tests de médicaments doivent être envoyés par le laboratoire, directement à la SOREC.

Dotations

Les dotations seront réglées comme suit :

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1er prix	25.000	25.000	25.000	25.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
2ème prix	23.000	23.000	23.000	23.000	18.000	18.000	18.000	18.000	18.000	18.000
3ème prix	20.000	20.000	20.000	20.000	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
4ème prix	15.000	15.000	15.000	15.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
5ème prix	13.000	13.000	13.000	13.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000

Indemnités de participation

Tous les chevaux recevront une indemnité de participation calculée selon leurs lieux d'élevage, comme suit :

Lieu d'élevage	Montant	Lieu d'élevage	Montant	Lieu d'élevage	Montant
OUJDA	6.000	AGADIR	6.000	EL JADIDA	4.000
GUERCIF	5.500	SAFI	5.500	SETTAT	4.000
TAZA	5.500	BENI MELLAL	5.500	KENITRA	3.000
TAOUNATE	5.500	CHICHAOUA	5.500	CASABLANCA	2.000
FES	5.000	YOUSOUFIA	5.000	SALE	2.000
KHENIFRA	5.000	BENGUERIR	5.000	RABAT	2.000
KHEMISSET	5.000	KELAA DES SRAGHNA	5.000	BENSLIMANE	2.000
MEKNES	4.000	MARRAKECH	5.000	BOUZNIKA	1.500

Concours de chevaux Arabe-Barbe

Concours Régional d'élevage des chevaux Arabe-Barbe



Conditions d'engagements

Ce concours est ouvert aux chevaux enregistrés au stud-book national du Barbe, section Arabe-Barbe, à la fermeture des dates des inscriptions.

Les chevaux seront inscrits selon leurs lieux d'élevage comme suit :

Concours	Provinces et préfectures
JERADA	Jerada, Feguig
OUJDA	Oujda, Berkane, , Nador, Driouch
GUERCIF	Guercif, Taourirt
MISSOUR	Missour, Boulemane
IFRANE	Ifrane
FES	Fes, Moulay yacoub, Seffrou, Taounate
KHENIFRA	Khenifra, Midelt
MEKNES	Meknes, El hajeb
KHEMISSET	khemisset
BOUZNIKA	Kenitra, Ben slimane , Casa, Mohammedia, Berrechid ,Rabat, Salé, Skhirat-Temara
EL JADIDA	El jadida, Sidi Bennour, Settat
SAFI	Safi, Essaouira,
AGADIR	Agadir, Tiznit, Inzagan, Ait Baha, Taroudant,Tata
MARRAKECH	Marrakech, Rahmane, el kalaa, Al houz, Chichaoua ,Youssofia
BENI MELLAL	Beni Mellal, Azilal, Fquih bensaleh, Khouribga

Classes

MARRAKECH	BOUZNIKA
Classe 1	Poulinières suitées de 4 à 8 ans
Classe 2	Poulinières suitées de 9 ans et plus
Classe 3	Poulinières non suitées de 4 à 8 ans
Classe 4	Poulinières non suitées de 9 ans et +
Classe 5	Chevaux mâles de 4 ans à 8 ans
Classe 6	Chevaux mâles de 9 ans et plus

MARRAKECH	BOUZNIKA
Classe 7	Poulains de 3 ans
Classe 8	Pouliches de 3 ans
Classe 9	Poulains de 2 ans
Classe 10	Pouliches de 2 ans
Classe 11	Yearlings Mâles
Classe 12	Yearlings Femelles

Dotations

Les dotations seront réglées selon le barème suivant :

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1er prix	10.000	8.500	7.500	7.000	8.500	8.500	6.500	6.500	6.500	6.500	5.000	5.000
2ème prix	9.000	8.000	7.000	6.000	8.000	8.000	5.500	5.500	5.500	5.500	4.500	4.500
3ème prix	8.500	7.500	6.000	5.000	7.000	7.000	5.000	5.000	5.000	5.000	4.000	4.000
4ème prix	8.000	7.000	5.000	4.000	6.000	6.000	4.500	4.500	4.500	4.500	3.500	3.500
5ème prix	7.500	6.000	4.000	3.500	5.500	5.500	4.000	4.000	4.000	4.000	3.000	3.000
6ème prix	7.000	5.000	3.500	3.000	5.000	5.000	3.500	3.500	3.500	3.500	2.500	2.500
7ème prix	6.500	4.500	3.000	2.500	4.500	4.500	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000
8ème prix	6.000	4.000	2.500	2.000	4.000	4.000	2.500	2.500	2.500	2.500	1.500	1.500
9ème prix	5.500	3.500	2.250	1.750	3.500	3.500	2.000	2.000	2.000	2.000	1.200	1.200
10ème prix	5.000	3.000	2.000	1.500	3.000	3.000	1.500	1.500	1.500	1.500	800	800
11ème prix	4.500	2.500	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
12ème prix	4.000	2.000	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
13ème prix	3.500	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
14ème prix	3.250	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
15ème prix	3.000	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

INDEMNITES DE PARTICIPATION

Seuls les chevaux disqualifiés pour boiterie ou blessure le jour du concours peuvent bénéficier de cette indemnité.

Les chevaux non classés recevront une indemnité de participation.

1.000 Dh par cheval sera attribuée aux propriétaires des poulinières suitées.

500 Dh par cheval pour les autres catégories de classes.

Système de jugement

Le jugement est collégial avec des notes de classement. 4 critères (note du type, du modèle, des membres ou aplombs, des mouvements) sur 20 points. Les demi-points sont admis

Jury

Le jury doit être composé d'un minimum de trois juges. Les juges sont choisis parmi la liste des juges nationaux.

Les Juges Stagiaires sont admis.

Comité disciplinaire

Le jury doit être composé d'un minimum de 3 juges disciplinaires dont un vétérinaire. Les juges sont choisis parmi la liste Disciplinaire SOREC. Un membre est nommé « chef de commission ».

Concours Inter-Régional d'élevage des chevaux Arabe-Barbe

Conditions d'engagements

Ouvert aux chevaux classés 1er et 2ème dans une classe qualificative d'un concours régional de l'année en cours ; et ayant obtenu une note du type supérieure ou égale à 16.

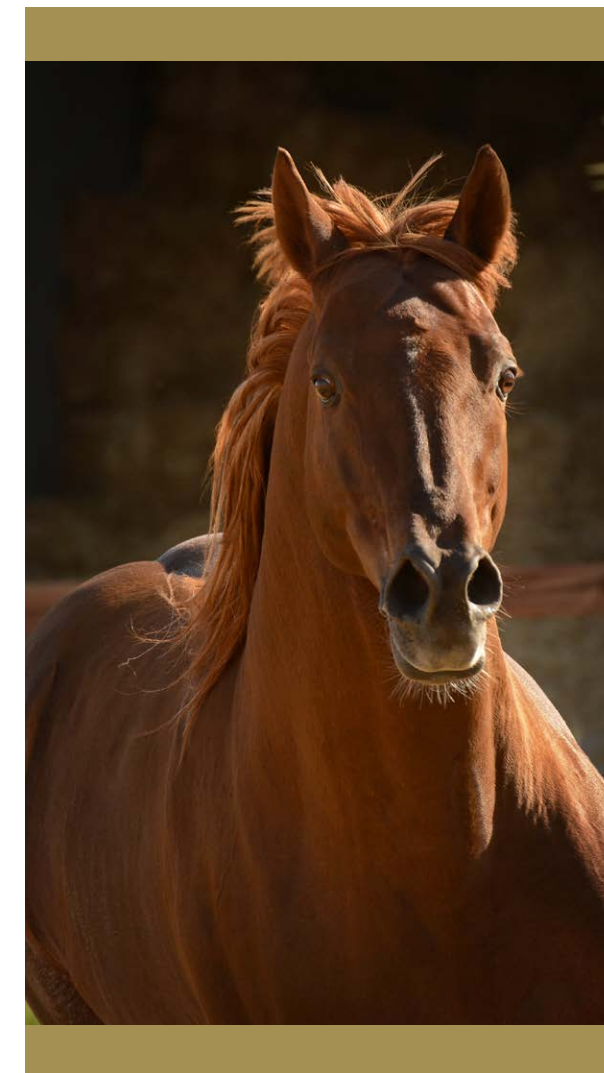
Restriction d'inscription

Les poulains et pouliches d'un an ne peuvent participer au concours inter Régional

Classes

Classe	Catégorie
Classe 1	Poulinières suitées de 4 à 8 ans
Classe 2	Poulinières suitées de 9 ans et plus
Classe 3	Poulinières non suitées de 4 à 8 ans
Classe 4	Poulinières non suitées de 9 ans et +
Classe 5	Chevaux mâles de 4 ans à 8 ans
Classe 6	Chevaux mâles de 9 ans et plus

Classe	Catégorie
Classe 7	Poulains de 3 ans
Classe 8	Pouliches de 3 ans
Classe 9	Poulains de 2 ans
Classe 10	Pouliches de 2 ans



Système de jugement

Le jugement est individuel avec des notes de classement. 4 critères (note du type, du modèle, des membres ou aplombs, des mouvements) sur 20 points. Les demi-points sont admis.

Jury

Le jury doit être composé d'un minimum de trois juges. Les juges sont choisis parmi la liste juges nationaux «A» et «B» et juges OMCB. Les Juges Stagiaires sont admis.

Comite disciplinaire

Le jury doit être composé d'un minimum de 3 juges disciplinaires dont un vétérinaire. Les juges sont choisis parmi la liste Disciplinaire SOREC . Un membre est nommé « chef de commission ».

Dotations

Les dotations seront réglées selon le barème suivant :

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1er prix	15.000	13.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
2ème prix	13.000	12.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
3ème prix	12.000	11.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
4ème prix	11.000	10.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
5ème prix	10.000	8.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
6ème prix	8.000	7.000	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500

INDEMNITES DE PARTICIPATION

Les chevaux non classés recevront une indemnité de participation calculée comme suit :

	MEKNES	MARRAKECH
Zone Nord (Meknès)	OJJDA	3.000 DH
	JERADA	3.000 DH
	MISSOUR	2.500 DH
	GUERCIF	2.500 DH
	KHENIFRA	2.500 DH
	FES	2.500 DH
	KHEMISSET	2.000 DH
	IFRANE	1.500 DH
	MEKNES	1.000 DH
Zone Sud (Marrakech)	BOUZNIKA	3.000 DH
	AGADIR	2.500 DH
	SAFI	2.000 DH
	EL JADIDA	2.000 DH
	BENI MELLAL	2.000 DH
	MARRAKECH	1.000 DH

Championnat National des chevaux Arabe-Barbe

Conditions d'engagements

Ouvert aux chevaux classés 1er et 2ème dans une classe qualificative d'un concours inter régional de l'année en cours.

Restriction d'inscription

Les poulains et pouliches d'un an sont ne peuvent participer au Championnat national.

Classes qualificatives

Classe 1	Poulinières suitées de 4 à 8 ans	Classe 6 :	Etalons approuvés de 9 ans et plus
Classe 2 :	Poulinières suitées de 9 ans et plus	Classe 7 :	Poulains de 3 ans
Classe 3 :	Poulinières non suitées de 4 à 8 ans	Classe 8 :	Pouliches de 3 ans
Classe 4 :	Poulinières non suitées de 9 ans et plus	Classe 9 :	Poulains de 2 ans
Classe 5 :	Etalons approuvés de 4 à 8 ans	Classe 10 :	Pouliches de 2 ans

Jury

Le jury doit être composé d'un minimum de cinq juges. Les juges sont choisis parmi la liste des juges nationaux « A » et juges OMCB. ²¹
Les Juges Stagiaires sont admis.

Comite disciplinaire

Le jury doit être composé d'un minimum de 3 juges disciplinaires dont un vétérinaire. Les juges sont choisis parmi la liste Disciplinaire SOREC. Un membre est nommé « chef de commission ».

Qualification

Sont qualifiés à participer au championnat, les premiers et seconds de chaque classe.

Champions juniors mâles : classes de 2 et 3 ans

Championnats juniors femelle : classes de 2 et 3 ans

Championnat seniors mâles : classes de 4 ans et plus

Championnats séniors femelles : classes de 4 ans et plus.

Les juges jugeront individuellement les chevaux qualifiés au championnat en choisissant leur champion, vice champion et leur champion réserve.

BEST IN SHOW MALE : Choisi entre les deux champions mâles junior et senior.

BEST IN SHOW FEMELLE : Choisie entre les deux championnes femelles junior et senior.

Trophées

Des trophées de mérite seront remis aux chevaux choisis champions et vice-champions, et de réserve.

Contrôle des médicaments

Tout cheval engagé dans les classes qualificatives comme dans les Championnats peut être sujet à un prélèvement de sang et/ou d'urine en vue d'un contrôle anti-dopage.

Les tests seront traités au niveau du laboratoire de contrôle anti dopage de l'IAV Hassan II. Les résultats des tests de médicaments doivent être envoyés par le laboratoire, directement à la SOREC.

Indemnités de participation

Tous les chevaux recevront une indemnité de participation calculée comme suit :

Lieu du concours de qualification	Indemnité
OUJDA	6.000 DH
AGADIR	6.000 DH
JERADA	6.000 DH
GUERCIF	5.500 DH
MISSOUR	5.500 DH
KHENIFRA	4.000 DH
FES	4.000 DH
KHEMISSET	4.000 DH
IFRANE	4.000 DH
MEKNES	4.000 DH
BENI MELLAL	4.000 DH
MARRAKECH	4.000 DH
SAFI	3.000 DH
KENITRA	3.000 DH
EL JADIDA	2.000 DH